

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 de Valbiotis se tiendra exceptionnellement à huis clos

Les actionnaires sont invités à voter à distance

La Rochelle, le 12 mai 2021 (17h40 CEST) - Valbiotis (FR0013254851 – ALVAL, éligible PEA / PME), entreprise de Recherche et Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques, annonce qu'à titre exceptionnel, l'Assemblée Générale Mixte se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, le 27 mai 2021 à 17 heures, conformément à la réglementation liée à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 (article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021).

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 ainsi que le formulaire de vote sont disponibles sur le site de Valbiotis à compter de ce jour dans la rubrique suivante : www.valbiotis.com/assemblees-generales/

Procédures pour participer et voter à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 mai 2021, sur décision du Directoire, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y participer ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues aux articles L. 225-106 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir au Président ou à une personne nommément désignée (qui devra alors adresser un vote par correspondance), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir au Président est mis en ligne sur le site de la Société (www.valbiotis.com).

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration permettant de se faire représenter ou de voter par correspondance est tenue à la disposition des actionnaires au siège social de la Société auprès du Président du Directoire ou auprès de la BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins, 9 rue du Débarcadère - 93500 Pantin, ou pourra être demandée par lettre simple ou courrier électronique à l'adresse électronique suivante : contact@valbiotis.com. Il sera fait droit à toute demande reçue ou déposée au plus tard six jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, soit le 21 mai 2021.

Ces formulaires ne seront pris en considération que si ces derniers, dûment complétés et signés, sont parvenus à BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins, 9 rue du Débarcadère - 93500 Pantin ou à l'adresse électronique suivante : contact@valbiotis.com ou au siège social de la Société à l'attention du Président du Directoire, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, soit le 24 mai 2021 et accompagnés d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Il est recommandé d'utiliser l'envoi électronique dans les circonstances actuelles où les délais postaux sont incertains.

Un actionnaire qui aurait déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne dans des délais compatibles avec les règles relatives à chaque mode de participation. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée devront transmettre à la Société par voie électronique à l'adresse suivante : contact@valbiotis.com ou au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Directoire des demandes motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale seront mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux, sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com/assemblees-generales/), au siège social de la Société ou transmis sur simple demande adressée à l'adresse : contact@valbiotis.com ou bien à BNP Paribas Securities Services.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : contact@valbiotis.com. Les actionnaires sont invités à faire part dans leur demande d'une adresse électronique sur laquelle ces documents pourront être adressés à leurs égards afin que la Société puisse valablement adresser aux actionnaires lesdits documents par mail. Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 24 mai 2021. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : contact@valbiotis.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

À propos de Valbiotis

Valbiotis est une entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques en réponse aux besoins médicaux non satisfaits.

Valbiotis a adopté une approche innovante, visant à révolutionner la santé en développant une nouvelle classe de produits de nutrition santé conçus pour réduire le risque de maladies métaboliques majeures, en se basant sur une approche multicible permise par l'utilisation du végétal.

Ses produits sont destinés à être concédés sous licence à des acteurs du monde de la santé.

Créée début 2014 à La Rochelle, l'Entreprise a noué de nombreux partenariats avec les meilleurs centres académiques.

La Société a implanté trois sites en France : Périgny, La Rochelle (17) et Riom (63).

Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », Valbiotis dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER).

Valbiotis est une entreprise éligible au PEA-PME.

Pour plus d'informations sur Valbiotis, veuillez consulter : www.valbiotis.com

↳ Contacts

Communication corporate / Valbiotis

Carole ROCHER / Marc DELAUNAY

+33 5 46 28 62 58

media@valbiotis.com

Communication financière / Actifin

Stéphane RUIZ

+33 1 56 88 11 14

sruiz@actifin.fr



Nom : Valbiotis

Code ISIN : FR0013254851

Code mnémonique : ALVAL

EnterNext© PEA-PME 150

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives sur les objectifs de Valbiotis. Valbiotis considère que ces projections reposent sur des informations actuellement disponibles par Valbiotis et sur des hypothèses raisonnables. Toutefois, celles-ci ne constituent en aucun cas des garanties d'une performance future et peuvent être remises en cause par l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et par un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel de Valbiotis approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 31 juillet 2020 (numéro R 20-018), ce document étant disponible sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com).

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ou de titres financiers de Valbiotis dans un quelconque pays.